

La campagne EPA 2026

C'est reparti pour 3 mois

La campagne EPA démarre en février et se terminera fin avril 2026 sous une formule simplifiée : exit la reprise de l'ensemble des formations suivies et le descriptif d'activités.



Pensez à alimenter votre descriptif d'activités en demandant l'accès à votre manager dès que nécessaire.

L'entretien professionnel annuel (EPA) concerne tous les agents de droit privé et droit public en CDI et les agents en CDD de 12 mois consécutifs minimum à la date de fin de campagne.

Il s'agit d'un moment d'échanges qui se veut constructif entre l'agent et son manager pour :

- Etablir le bilan de l'année écoulée, identifier les souhaits et dérouler les perspectives d'évolution (dont promotion lors de la campagne en cours)
- Partager les contributions attendues (ou objectifs pour les cadres)
- Définir les besoins d'appui, les moyens mis à disposition et le plan de développement de compétences.



Les autodiagnostic peuvent être utiles en préparation mais ne peuvent en aucun cas être obligatoires ; en savoir plus en cliquant [ICI](#)

EPA
2026

Article 20§4 de la Convention Collective : Vous êtes concerné si vous n'avez pas eu de promotion depuis 3 ans révolus (votre dernière promotion date de 2022 ou avant) et si vous n'avez pas atteint le dernier échelon de votre niveau d'emploi.

Cette information apparaît dans votre EPA et votre manager doit vous proposer un plan d'action partagé (PAP).

Ce PAP est d'une durée maximale de 6 mois précise les attendus professionnels, les moyens mis à disposition, les délais et les éventuels points d'étape.

Le bilan du PAP permet l'attribution ou non d'une promotion lors de la campagne suivante.

Si vous souhaitez contester une non-promotion, vous pouvez exercer un recours auprès de la Commission Paritaire Nationale de Conciliation (CPNC, article 39 de la CCN).

Vous disposez d'un temps de préparation identifié sur le planning.

Si vous souhaitez échanger sur votre situation personnelle, contactez nos élus (siégeant en CPNC) par mail : syndicat.cfe-cgc-occitanie@francetravail.fr



Vous vous retrouvez dans nos valeurs, rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-occitanie@francetravail.fr
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr